

**Relevé de conclusions**

\*\*\*

**Comité de pilotage****Création des Directions régionales des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)  
10 juillet 2008**

\*\*\*

- 1- La mission d'appui IGF CGM et IGAS a présenté l'état de sa réflexion. Les membres du comité de pilotage ont demandé que dans la future organisation :
  - la politique du travail soit appréhendée de manière globale et ne se limite pas aux seules missions de contrôle de l'inspection du travail même si celles-ci sont importantes et structurantes,
  - les volets marché du travail et développement de l'emploi soient clairement positionnés,
  - l'accent soit mis sur les missions de développement économique et pas uniquement sur la gestion des crises territoriales et sectorielles,
  - le dimensionnement et le positionnement des services d'études et de statistiques au sein de la DIRECCTE soient étudiés spécifiquement en lien avec la mission chargée de travailler sur la fusion INSEE SESSI.La mission d'appui rendra son rapport définitif en septembre.
- 2- Les régions et les directeurs régionaux choisis pour tester, dès 2008, la mise en place des DIRECCTE sont les suivants :
  - Aquitaine : M. Serge LOPEZ, DRTEFP.
  - Franche-Comté : M. Bernard BAILBE, DRTEFP.
  - Languedoc-Roussillon : M. Alain SALESSY, **DRIRE.**
  - Provence Alpes Côte d'Azur : M. Jacques MARTELLI, **DRCCRF.**
  - Rhône-Alpes : M. Michel DELARBRE, DRTEFP.
- 3- Les responsables des régions préfiguratrices seront réunis par les deux secrétaires généraux avant la fin du mois de juillet. Une circulaire précisera leurs missions jusqu'à la fin de l'année. L'ensemble des responsables régionaux des régions préfiguratrices participeront à une réunion de travail en septembre.
- 4- Une note sera adressée aux directeurs des services déconcentrés des autres régions pour les informer et leur donner des instructions ad hoc. Il leur est demandé d'ores et déjà d'assurer une information large et constante de leurs agents.
- 5- Un plan de communication partagé entre le ministère de l'Economie et celui du Travail va être mis en place à destination des agents et de l'encadrement des services déconcentrés. Il comprendra l'ouverture d'un extranet partagé et des rencontres avec les directeurs régionaux et départementaux.
- 6- Le dialogue social sera mené aux niveaux national et **régional**. Les deux Secrétaires Généraux rencontreront ensemble les fédérations des deux ministères. Un mandat particulier sera donné **aux responsables des régions préfiguratrices pour qu'ils mènent le dialogue social régional en interministériel.**